

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférants au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents ( <i>y compris les procurations</i> )	12	POUR : 27	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes ( <i>y compris les procurations</i> )	28	ABSTENTION : 1	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Eric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYREN	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYREN Yves	X

**Délibération N° 56.2025**

**Urbanisme - Demande de création d'une zone d'aménagement différée (ZAD) à Thueyts :**

Conformément à la délibération N°55.2025, la présente délibération a été approuvée à huis clos.

La zone d'aménagement différé (ZAD) permet d'instaurer un droit de préemption pendant une période de 6 ans renouvelable en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagements répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme (dont l'organisation de l'accueil d'activités économiques, le développement des loisirs et du tourisme, et la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine et des espaces naturels). Elle est créée par arrêté préfectoral sur un périmètre délimité.

Les projets de développement de la communauté de communes, dans une perspective à long terme, justifient de constituer une réserve foncière stratégique sur un foncier anthropisé et déjà artificialisé afin de répondre aux besoins pour :

- Le développement économique afin de créer une Zone d'activité économique (ZAE) de 5 ha à terme, en cohérence avec les projets PLUi Ardèche des Sources et Volcans et le SCOT Ardèche Méridionale.  
La ZAE sera aménagée en deux temps : une première phase de 3 ha, en fin de gisement de pouzzolane, telle qu'inscrite dans le règlement graphique du PLUi (zone AUf), puis une seconde phase de 2 ha (à plus long terme), dépendante du rythme d'exploitation de la carrière.
- La valorisation du Géosite de la Gravenne de Thueyts, inscrit au Géopark Unesco : l'aménagement d'un parcours de valorisation de ce Géosite pourrait être envisagé. Au-delà de la valorisation de ce site remarquable, cela permettra de compléter l'offre de visite sur Thueyts, parfois saturée sur le site classé des coulées basaltiques de la chaussée des géants et du Pont du Diable.  
L'accès au site depuis la voie communale est également intégré au périmètre du projet.

Le Président propose au conseil communautaire de demander à M. le Préfet de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) à Thueyts sur un périmètre de 6 km². Il joint une note annexée et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025 dans la

SLO

Publié le

ID : 007-200039824-20251216-DELIB562025-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (une abstention : Jean-Pierre REYMOND) :

- Approuve le projet de création de ZAD et son périmètre tel que présenté,
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la création de cette ZAD et à solliciter Mr le Préfet pour la mise en place de cette ZAD, conformément au PLUi de notre CDC ASV et au SCOT.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire*

A Thueyts, le 16 décembre 2025.

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

